

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/03/2022

Délibération n° DE-0010-2022

Objet : **Etat des subventions**

Il est traditionnellement proposé au Conseil d'administration de décider du versement d'une subvention au bénéficiaire de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints de Centres de Gestion (ANDCDG).

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- du versement de la subvention ci-après pour l'année 2022 :

BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Association Nationale des Directeurs et Directeurs-Adjoints de Centres de Gestion	1 000 €

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 29 mars 2022.

Le Président,



Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

29 MARS 2022

PUBLIÉE LE :

29 MARS 2022